



Degats des eaux inondant mon sous sol

Par **noblanc**, le **08/11/2008 à 11:54**

Bonjour ,
Par forte pluie l'eau de ruissellement d'une route communale se deverse dans ma propriété inondant mon sous sol. Quel sont les recours envers la mairie ? Merci

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 19:05**

Il faudrait que vous en informiez votre maire et que vous lui demandiez de prendre toutes mesures pour faire cesser ce ruissellement.
Encore faudrait-il que vous soyez certain que l'eau provienne bien de cette route.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **noblanc**, le **08/11/2008 à 19:12**

Bonsoir , le maire est au courant que l'eau vient de la route , il m'a demandé de créer un fossé et de buser l'entrée de ma propriété . Je pense que je genre de travaux n'est pas de ma compétence , quand pensez vous? merci

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 19:31**

Votre question n'est pas simple.
En effet, l'eau vient toujours de quelque part et bien souvent d'une voie publique. En toutes hypothèses, les travaux sur votre propriété vous reviennent.

Par **noblanc**, le **08/11/2008 à 19:49**

Quand je parle de buser en fait il me demande d' engager des travaux sur une route qui ne m 'appartient pas , il y a t'il des risques de faire des travaux sur la route ? qui est responsable en cas d' accident ? merci.

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 20:04**

Vous ne pouvez réaliser de travaux sur une voie publique.

Par **noblanc**, le **08/11/2008 à 20:20**

Merci pour vos reponses